

Département  
du Nord

-----  
Arrondissement  
Dunkerque

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N°250611AR102NB

**Arrêté portant autorisation de procéder au règlement de tir de feu d'artifice dans le cadre des festivités locales.**

-----

Le Maire d'Hondschoote

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-2 relatif au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique,

**Considérant** d'assurer la nécessité d'assurer la sécurité des personnes dans le cadre du tir du feu d'artifice du Lundi 14 Juillet 2025, sur le terrain de foot du stade « Michel Chautard ».

**ARRETE**

**Article 1°** - Lors du feu d'artifice prévu le Lundi 14 Juillet 2025 à 23H00 sur le terrain de foot du stade « Michel Chautard » sis Rue de Bergues à Hondschoote par la Sarl « Ciel en Fête » - 142 Faubourg de Cassel - 59380 Quaedypre, il sera procédé à la limitation du périmètre de tir par la main courante du terrain de foot et des barrières qui ne devront en aucun être franchis par les spectateurs pendant l'installation et le tir du feu d'artifice.

**Article 2°** - Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois en vigueur, constatés par les procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 3°** - Le présent arrêté sera affiché en l'Hôtel de Ville ainsi que sur les barrières et la main courante délimitant le pas de tir.

**Article 4°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, pour information et exécution,

Le Garde-Champêtre de la Police Rurale d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

Mme POULEYN Katia, Conseillère déléguée aux Fêtes, pour information.

M. le Directeur de la société « Ciel en Fête », pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 11 JUIN 2025

**Le Maire d'Hondschoote**  
**H. SAISON**

